

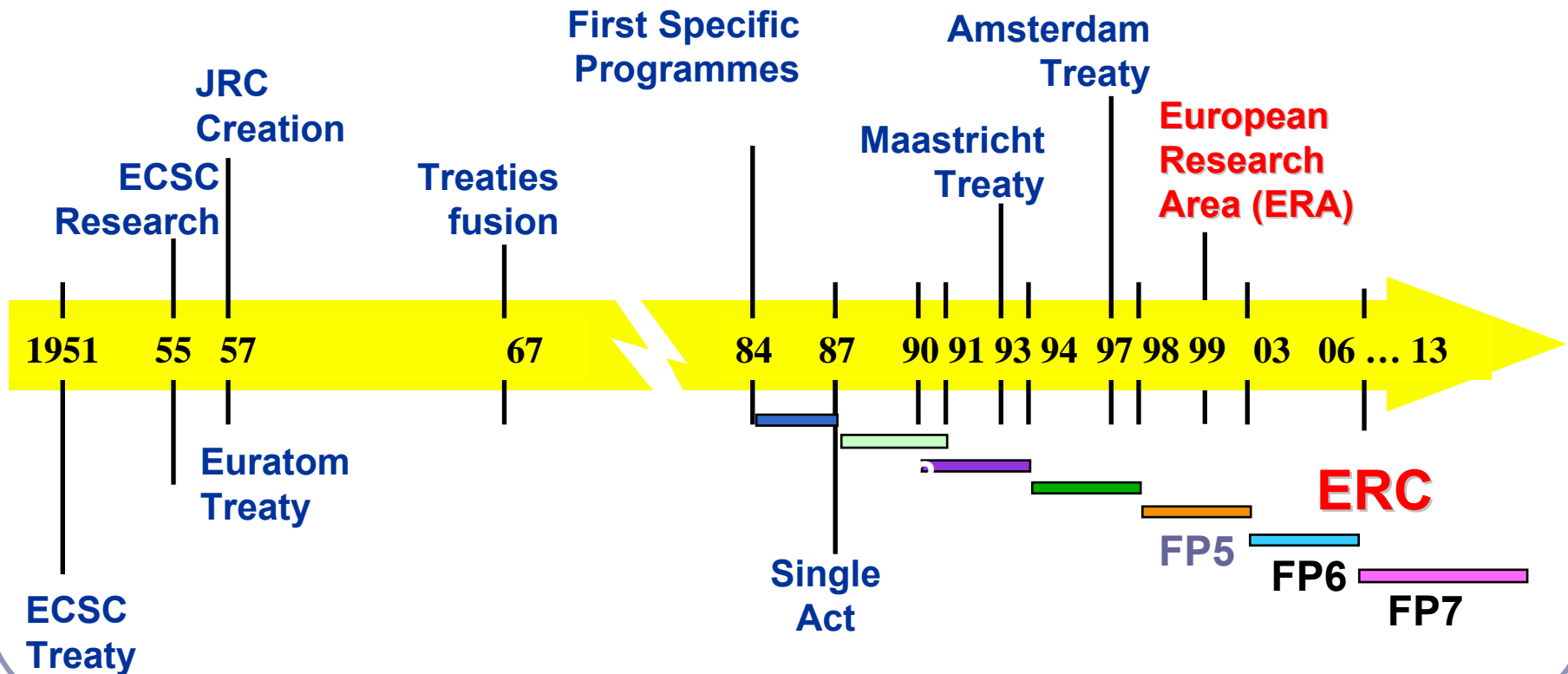


7^{ème} Programme Cadre
2007 - 2013



7ème PCRD
Programme spécifique Idées
Le Conseil Européen de la Recherche

La recherche dans le processus d'intégration européenne



PLAN

I – Pourquoi l'ERC ?

- A) Valeur ajoutée européenne
- B) Rendre l'Europe plus compétitive
- C) Volonté de financer la recherche exploratoire

II – Les principales étapes de la création de l'ERC

III – L'ERC dans le 7ème programme cadre

IV – Le programme spécifique IDEES

Structure et organisation

V – La stratégie de l'ERC

- A) « Subventions pour jeunes chercheurs » (Starting grants)
- B) « Subventions pour chercheurs confirmés » (Advanced grants)

PLAN

I – Pourquoi l'ERC ?

- A) Valeur ajoutée européenne
- B) Rendre l'Europe plus compétitive
- C) Volonté de financer la recherche exploratoire

II – Les principales étapes de la création de l'ERC

III – L'ERC dans le 7ème programme cadre

IV – Le programme spécifique IDEES Structure et organisation

V – La stratégie de l'ERC

- A) « Subventions pour jeunes chercheurs » (Starting grants)
- B) « Subventions pour chercheurs confirmés » (Advanced grants)



I - Pourquoi un Conseil Européen de la Recherche (ERC)?

- **Valeur ajoutée européenne grâce à la compétition au niveau de l'Europe**
- **Rendre l'Europe plus compétitive**
- **Volonté de financer la recherche exploratoire**



I – A) Valeur ajoutée européenne grâce à la compétition à l'échelle de l'Europe

- **Encourager et financer les meilleurs talents**
- **Sélectionner les domaines de recherche les plus prometteurs et les plus “risqués”**
- **Donner une visibilité européenne et internationale aux leaders de la recherche**
- **Impact**



I – B) Rendre l'Europe plus compétitive

- **Une recherche exploratoire de qualité doit stimuler l'investissement industriel**
- **Les universités et les organismes de recherche doivent se maintenir à l'avant-garde de la connaissance**
- **Les découvertes débouchent sur la propriété intellectuelle et la création de "start-ups"**
- **L'acquisition de connaissances est un bénéfice culturel essentiel**



I – C) Volonté de financer la recherche exploratoire

- **La recherche exploratoire est intrinsèquement une aventure à risques**
- **Elle se caractérise par son caractère interdisciplinaire**
- **Il s’agit d’éviter de faire une distinction entre:**
 - **Recherche “fondamentale” et recherche “appliquée”**
 - **“Science” et “Technologie”**

PLAN

I – Pourquoi l'ERC ?

- A) Valeur ajoutée européenne
- B) Rendre l'Europe plus compétitive
- C) Volonté de financer la recherche exploratoire

II – Les principales étapes de la création de l'ERC

III – L'ERC dans le 7ème programme cadre

IV – Le programme spécifique IDEES

Structure et organisation

V – La stratégie de l'ERC

- A) « Subventions pour jeunes chercheurs » (Starting grants)
- B) « Subventions pour chercheurs confirmés » (Advanced grants)

II - Les principales étapes de la création de l'ERC

- Décembre 2003: **the European Research Council Experts Group (ERCEG)** créé sous Présidence danoise appelle de ses vœux la création d'un Conseil européen de la Recherche.
- Mars 2004: Le **Conseil Compétitivité et le Conseil des 25/26 mars 2004** inscrivent dans leurs conclusions l'exigence de stimuler la recherche fondamentale.
- Avril 2005: La Commission européenne présente sa **communication relative au 7ème Programme cadre de recherche le 6 avril 2005**. L'annexe 1 fixe les orientations de la recherche pour la durée du PCRD et comprend 4 parties dont l'une est intitulée IDEES – c'est celle qui est dédiée à l'ERC.
- Juillet 2005: Un **comité d'identification** indépendant (dont Catherine Bréchnignac) désigne **22 personnalités** (5 femmes) du monde de la recherche pour former le **Conseil scientifique**.
- Le 19 octobre 2005, **le Conseil scientifique** se réunit pour la première fois.



LES SEPT PROGRAMMES SPECIFIQUES

***Coopération* – Recherche collaborative**

***Idées* – Conseil européen de la Recherche**

***Personnel* – Mobilité, Marie Curie...**

***Capacités* – Infrastructures, Régions, PME...**

+

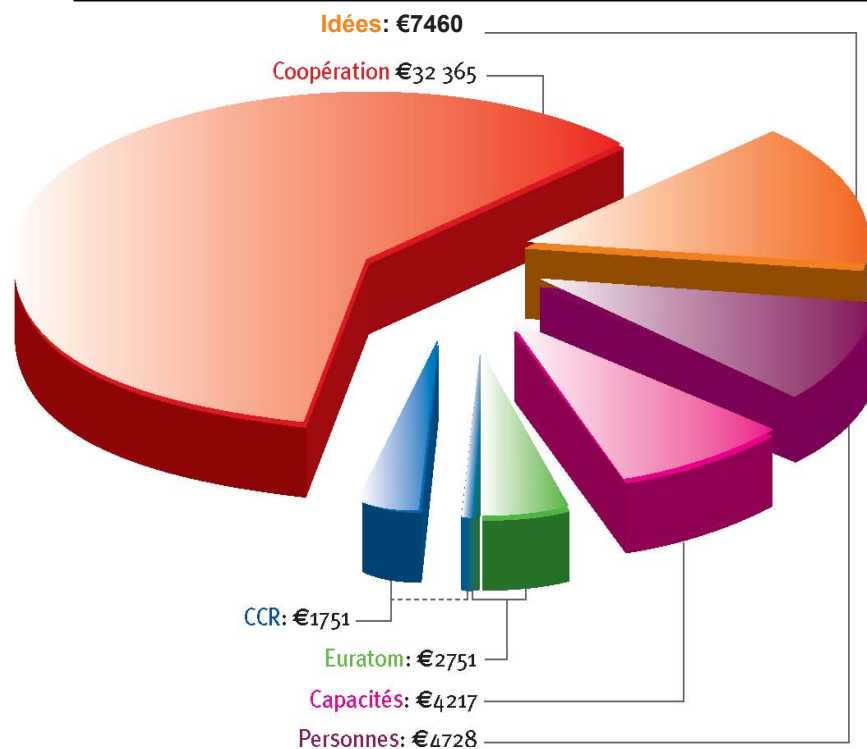
CCR (non-nucléaire)

CCR (nucléaire)

Euratom

III - Le CER (ERC) dans le 7ème PCRD

Le 7ème Programme Cadre comprend quatre programmes spécifiques
(hors Euratom et CCR) Budget total 50,5 Milliards d'Euros



Coopération – 10 Priorités thématiques

Idées – Recherche exploratoire (ERC)

Personnel - Ressources humaines
(Actions Marie Curie)

Capacités:

- Infrastructures
- Recherche au profit des PME (SMEs)
- Régions de la connaissance
- Potentiel de recherche
- Science dans la société
- Activités de Coopération internationale

PLAN

I – Pourquoi l'ERC ?

- A) Valeur ajoutée européenne
- B) Rendre l'Europe plus compétitive
- C) Volonté de financer la recherche exploratoire

II – Les principales étapes de la création de l'ERC

III – L'ERC dans le 7ème programme cadre

IV – Le programme spécifique IDEES

Structure et organisation

V – La stratégie de l'ERC

- A) « Subventions pour jeunes chercheurs » (Starting grants)
- B) « Subventions pour chercheurs confirmés » (Advanced grants)

IV – Le Programme spécifique IDEES

L'axe prioritaire IDEES fait l'objet d'un programme spécifique. Celui-ci décrit les particularités du programme IDEES par rapport aux autres programmes spécifiques et le fonctionnement futur de l'ERC.

Les points à retenir sont

- Un budget de 7.510 milliards d'euros (en progression chaque année: de 300 millions en 2007 jusqu'à 1.6 milliards en 2013)
- Financement de la recherche exploratoire
- Un seul critère : l'excellence
- Les chercheurs sont la clé de voûte : approche bottom-up (et non pas recherche ciblée) + évaluation par les pairs
- Tous les domaines de la science et de la technologie
- Remboursement à 100% des coûts directs éligibles

IV – A) Structure et Organisation de l'ERC

- **Un Conseil scientifique (SC)** qui assure la gouvernance scientifique de manière indépendante
- **Une Structure administrative dédiée**
(Pour l'instant issue de la Commission Européenne, mais à terme probablement une Agence exécutive en place en 2008 qui pourra évoluer vers une entité indépendante)
- **Un secrétaire général** qui assure la liaison entre le Conseil scientifique et la structure administrative
- **Un “bureau” (board)** dont les prérogatives ne sont pas encore très claires

Structure et Organisation de l'ERC

1- Le Conseil Scientifique de l'ERC

- Sa Composition

- 22 membres fondateurs désignés par un comité d'identification indépendant et officiellement nommés par décision de la Commission en juillet 2005. Ce sont des scientifiques de haut niveau représentatifs de tout le spectre de la recherche européenne
 - Président: Fotis Kafatos
 - Vice Présidents: Helga Nowotny et Daniel Estève
- Le mandat sera de 4 ans renouvelable une fois. Un système de rotation sera mis en place.

Structure et Organisation de l'ERC

1- Le Conseil Scientifique de l'ERC

- Les 22 membres fondateurs

Dr. Claudio BORDIGNON (IT)

Prof. Manuel CASTELLS (ES)

Prof. Dr. Paul J. CRUTZEN (NL)

Prof. Mathias DEWATRIPONT (BE)

Dr. Daniel ESTEVE (FR)

Prof. Pavel EXNER (CZ)

Prof. Dr. Hans-Joachim FREUND (DE)

Prof. Wendy HALL (UK)

Prof. Dr. Car I- Henrik HELDIN (SE)

Prof. Dr. Fotis C. KAFATOS (GR)

Prof. Dr. Michal KLEIBER (PL)

Prof. Norbert KROO (HU)

Prof. Maria Teresa V.T. LAGO (PT)

Dr. Oscar MARIN PARRA (ES)

Prof Robert MAY (UK)

Prof. Helga NOWOTNY (AT)

Prof. Christiane NÜSSLEIN-VOLHARD (DE)

Dr. Leena PELTONEN-PALOTIE (FI)

Prof. Alain PEYRAUBE (FR)

Dr. Jens R. ROSTRUP-NIELSEN (DK)

Prof. Salvatore SETTIS (IT)

Prof. Dr.med. Rolf M. ZINKERNAGEL (CH)

Structure et Organisation de l'ERC

1- Le Conseil Scientifique de l'ERC

- Son Rôle

- **Etablit la stratégie scientifique générale, préparer et élaborer les programmes de travail (appels à propositions, définition des critères d'excellence, etc ...)**
- **Définit la méthodologie de l'examen des projets par les pairs; assurer la sélection et l'accréditation des experts**
- **Assure le suivi des opérations, en contrôler la qualité et évaluer le programme de mise en oeuvre**
- **Assure la communication avec la Communauté scientifique**

Structure et Organisation de l'ERC

2 - Structure de Mise en Oeuvre Spécifique de l'ERC - Son rôle

- **Exécute le programme de travail tel que défini par le Conseil Scientifique**
- **Met en place les appels à proposition** (information et soutien aux porteurs de projets; réception des propositions/contrôle de l'éligibilité; etc.)
- **Organise l'évaluation par les pairs**
- **Rédige l'accord de subvention, tranfert les fonds**
- **Gère les aspects scientifiques et financiers et le suivi des accords de subvention**

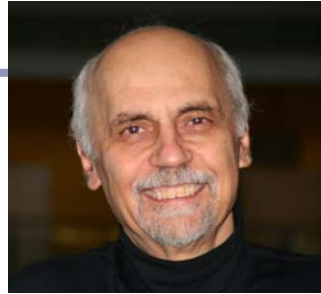
Structure et Organisation de l'ERC

3 - Le Secrétaire général de l'ERC

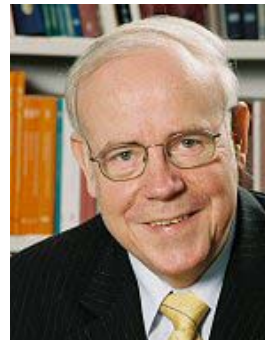
- Prof. Ernst-Ludwig Winnacker de janvier 2007 à juin 2009
- Prof. Andreu Mas-Colell de juillet 2009 à décembre 2011

Structure et Organisation de l'ERC

4 – Le “Bureau” (Board) de l'ERC



- **Prof. Fotis Kafatos**
ERC President and Chair of the ScC
- **Prof. Helga Nowotny, Dr Daniel Esteve**
ERC Vice-Presidents and Vice-Chairs of ERC ScC
- **Prof. Ernst-Ludwig Winnacker**
ERC Secretary-General
- **Jack Metthey**
Director of ERC DIS
(Directorate S)



IV – Le Programme spécifique IDEES

B) Les devoirs de la Commission européenne

- **Garant de l'autonomie et de l'intégrité de l'ERC**
- **Assure que la mise en oeuvre respecte les principes d'autonomie**
- **Adopte le programme de travail tel qu'établi par le Conseil scientifique**
- **Fournit un rapport annuel au Conseil et au Parlement européen sur les activités de l'ERC**

PLAN

I – Pourquoi l'ERC ?

- A) Valeur ajoutée européenne
- B) Rendre l'Europe plus compétitive
- C) Volonté de financer la recherche exploratoire

II – Les principales étapes de la création de l'ERC

III – L'ERC dans le 7ème programme cadre

IV – Le programme spécifique IDEES

Structure et organisation

V – La stratégie de l'ERC

- A) « Subventions pour jeunes chercheurs » (Starting grants)
- B) « Subventions pour chercheurs confirmés » (Advanced grants)

V - La stratégie de l'ERC

- **Le Conseil Scientifique a précisé, dès le 3 mai 2006, quelle serait la stratégie de lancement de l'ERC**
http://ec.europa.eu/erc/pdf/launch-strategy_en.pdf
- **Deux types d'activité sont prévues:**
 - **Les subventions "jeunes chercheurs" (Starting Independent Researcher Grants)**
 - **Les subventions "chercheurs confirmés" (Advanced Investigator Researcher Grants)**

Budget de l'ERC 2007-2013

Budget Total ERC (Idées 7ème PCRD)

≈7.5 Milliards €

- Sur la durée, en moyenne environ 1/3 Jeunes, 2/3 Confirmés
- Moins de 5% pour l'administration de l'ERC

1^{er} Appel

StG (Jeunes), Jan 2007, 300 Millions €.

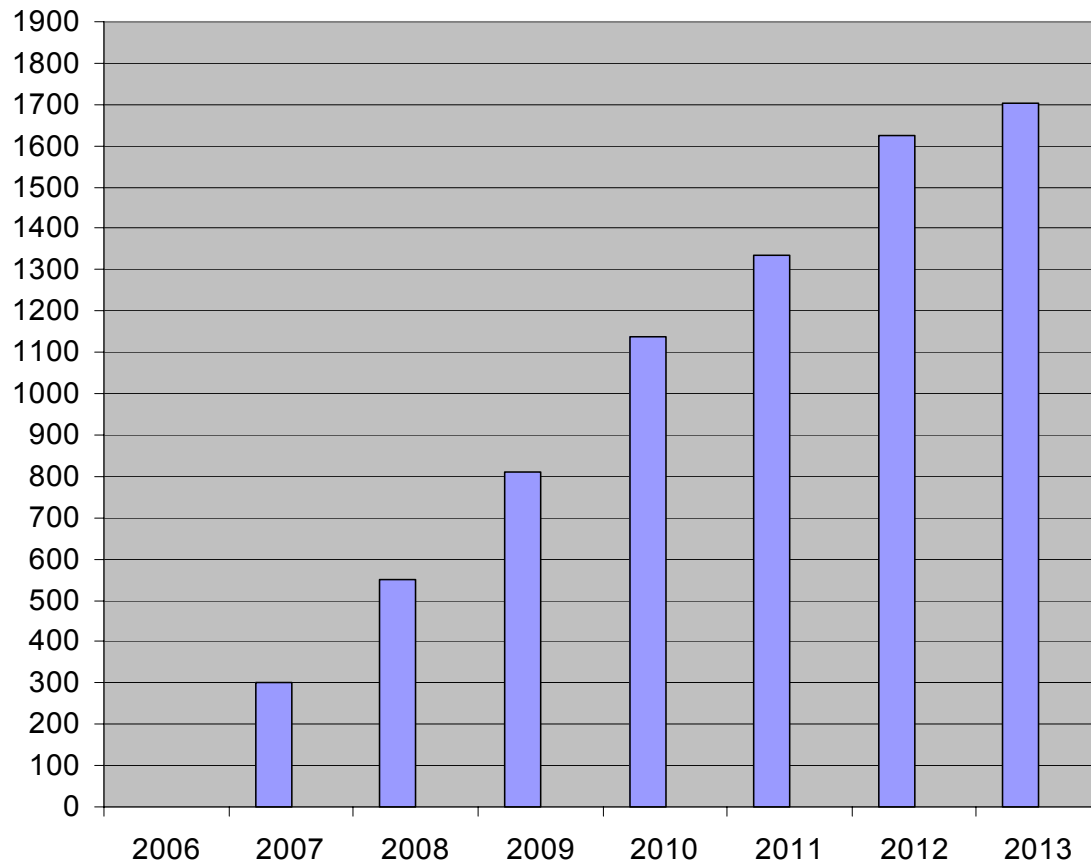
2^{ème} Appel

AdG (Confirmés), Août 2007, 550 Millions €.

3^{ème} Appel et suivants:

StG + AdG ≈1 Milliard € par an.

Evolution du budget de l'ERC de 2007 à 2013



V - Le programme de travail de l'ERC

A) Subventions ERC pour chercheurs confirmés

- Environ 200 subventions par an : de 100 à 500 000 € par an, avec un maximum de 2 à 3 millions par subvention
- Subventions destinées à favoriser la compétition, la reconnaissance et la visibilité internationale des chercheurs confirmés, sélectionnés sur **seul critère d'excellence**.
- L'actualisation du programme de travail est prévue au printemps 2007
- **Premier appel à propositions : été 2007** (financement en 2008)
Budget : 550 millions €

V - Le programme de travail de l'ERC

B) Subventions ERC pour jeunes chercheurs

Idée clé : Retenir, Rapatrier, Recruter.

→ Destinées aux chercheurs en début de carrière

→ Publication du premier appel à propositions le 22 décembre 2006

<http://cordis.europa.eu/fp7/>

Le programme de travail, publié sur le site, précise les modalités d'attribution de ces subventions

→ Date limite de dépôt des candidatures le 25 Avril 2007

Le Conseil scientifique a publié une note complète sur ce schéma de financement

<http://erc.europa.eu>

Subventions ERC pour jeunes chercheurs

1 - Informations générales - 1er Appel.

- **300 millions d'euros pour environ 200 StG.**
80% du budget est attribué par les panels d'experts répartis dans les 3 domaines scientifiques selon les proportions :
 - **Sciences physiques et ingénierie : 45%**
 - **Sciences de la vie : 40%**
 - **Sciences sociales et humaines : 15%****20% du budget est attribué par le Conseil Scientifique (pour des projets multidisciplinaires).**

Subventions ERC pour jeunes chercheurs

1 - Informations générales

- **1400 subventions sur les 7 ans**
- **Montant entre 100 et 400 000 € par an,
le montant sera déterminé par le panel d'évaluation.**
- **La durée peut aller jusqu'à 5 ans**
- **100% des coûts éligibles directs
20% de ces coûts pour les coûts indirects**
- **Portabilité de la subvention**

Subventions ERC pour jeunes chercheurs

2 - Qui peut postuler?

Le chercheur qui

- **Monte sa première équipe**
- **ou dirige pour la première fois une équipe**
- **ou mène un programme de recherche indépendant (selon le domaine)**

**A suivre: définition de l'équipe
définition de l'indépendance**

Subventions ERC pour jeunes chercheurs

Equipe individuelle - définition :

Définition très large

- Taille : de une seule personne à une dizaine maximum.
- Un regroupement de chercheurs qui répond aux besoins du projet sans aucune contrainte administrative “artificielle”. Les membres du groupe peuvent appartenir à une ou plusieurs entités juridiques, soit d’un même pays soit de pays différents, y compris les pays tiers.

Subventions ERC pour jeunes chercheurs

Etre indépendant - définition

Etre indépendant c'est

- postuler indépendamment de collègues « senior » ;
- disposer de son propre financement et le gérer ;
- publier comme des auteurs senior et n'avoir comme co-auteurs que ceux ayant contribué de manière substantielle au travail ;
- encadrer les activités de recherche d'étudiants ou d'autres personnes ;
- avoir accès à l'infrastructure nécessaire à sa recherche.

Les panels de sélection détermineront si la subvention et les conditions offertes par l'institution d'accueil permettront au « *Principal Investigator* » d'accéder à l'indépendance.

Subventions ERC pour jeunes chercheurs

3 - Critères d'éligibilité

- Pas de critère de nationalité. Mais pour être éligible, il faudra **travailler au sein de l'UE, dans un pays candidat ou dans un pays associé.**
- Pas de critère d'âge, cependant:

le « *Principal Investigator* » devra avoir **entre 2 et 9 ans d'expérience** après l'obtention de son **premier PhD** (avant la date limite de l'appel à candidature).

Possibilité d'étendre cette période dans des cas d'arrêt de carrière éligible et documenté : congé maternité ou paternité, congé pour longue maladie, service national, congé pris pour des raisons statutaires inévitables.

La période ne pourra **en aucun cas dépasser 11 ans.**

Subventions ERC pour jeunes chercheurs

3 - Critères d'éligibilité (suite)

- Etre dans **une organisation d'accueil** : le chercheur doit être localisé dans une organisation qui sera considérée comme la « *legal applicant entity* »
- L'organisation doit être située dans l'un des **Etats membres** de l'Union européenne ou dans l'un des **pays associés** au PCRD y compris les **Etats candidats**.
- L'organisation peut aussi être une **organisation internationale d'intérêt européen** (ex CERN, EMBL...) ou le Centre commun de recherche de la Commission européenne.

Subventions ERC pour jeunes chercheurs

4 - Procédure de soumission

- C'est le « Porteur de projet » (*Principal Investigator*) qui répond aux appels à propositions en accord avec l'organisation d'accueil
- Procédure de soumission en deux étapes **via le *Electronic Proposal Submission Service (EPSS)*** - (cf diapositive suivante).

→ Attention : il «faudra» se pré-enregistrer trois semaines avant la date limite

Subventions ERC pour jeunes chercheurs

4 - Procédure de soumission (suite)

Les éléments suivant seront demandés :

- a) un CV + une auto-évaluation + une fiche d'identité de financement
- b) une brève description des aspects scientifiques et techniques du projet
- c) une description de l'environnement scientifique et des ressources

Des limites strictes seront appliquées à la longueur des propositions :

→ **Première étape** – **Date limite le 25 Avril 2006** - 8 pages : 3 + 4 + 1

A cette étape, il sera demandé une déclaration de l'organisme d'accueil confirmant son association et son support au projet et au porteur du projet.

→ **Seconde étape** – **(Septembre 2007)** - 16 pages : 4 + 10 + 2

A cette étape, il sera demandé un engagement de l'organisme d'accueil garantissant l'indépendance du porteur de projet

Réponse finale prévue : **Novembre/Décembre 2007** pour un financement début 2008

Subventions ERC pour jeunes chercheurs

5 - Processus d'évaluation par les pairs

- **20 panels** de haut niveau (~10 membres) qui se répartissent dans trois domaines identifiés par le Conseil scientifique :
 - Sciences humaines et sociales,
 - Sciences physiques et Ingénierie,
 - Sciences de la vie.
- Les panels pourront faire appel à des rapporteurs
- Un membre du Conseil scientifique pourra éventuellement agir comme observateur dans chaque panel

Social sciences and humanities

- **SH1 Individuals and organisations:** Economics, management, demography, geography, urban and environmental studies.
- **SH2 Institutions, behaviour, values and beliefs:** Anthropology, sociology, political science, law, communication, social studies of science and technology.
- **SH3 The human mind and its complexity:** Cognition, linguistics, psychology and philosophy.
- **SH4 Cultures and cultural diversity:** Literature, visual and performing arts, music and cultural studies.
- **SH5 The study of the past and of cultural artefacts:** Memory, history and archaeology.

Physical Sciences and Engineering

- **PE1 Mathematical foundations:** Pure and applied mathematics, theoretical computer science and mathematical physics.
- **PE2 Fundamental constituents of matter:** High energy, particle, nuclear, plasma, atomic, molecular, gas and optical physics.
- **PE3 Structures and reactions:** Condensed matter (structure, electronic properties, fluids,...), statistical physics, nanosciences, reactions.
- **PE4 Material sciences and methods:** Material sciences, molecular architecture, analytical chemistry, synthesis (both inorganic and organic) and theory, physical and environmental chemistry, method development.

Physical Sciences and Engineering (...)

- **PE5 Information and communication:** Informatics and information systems, communication technology, computer science, intelligent systems.
- **PE6 Engineering sciences:** Electronics, product design, process design & control, construction methods, fluid and solid mechanics, energy systems, bio-engineering.
- **PE7 Universe sciences:** Astro-physics/chemistry/biology/geology; solar system; stellar, galactic and extragalactic astronomy; cosmology; space sciences, instrumentation.
- **PE8 Earth system science:** Physical geography, geology, geophysics, oceanography, climatology, ecology, global change, biogeochemical cycles, natural resources.

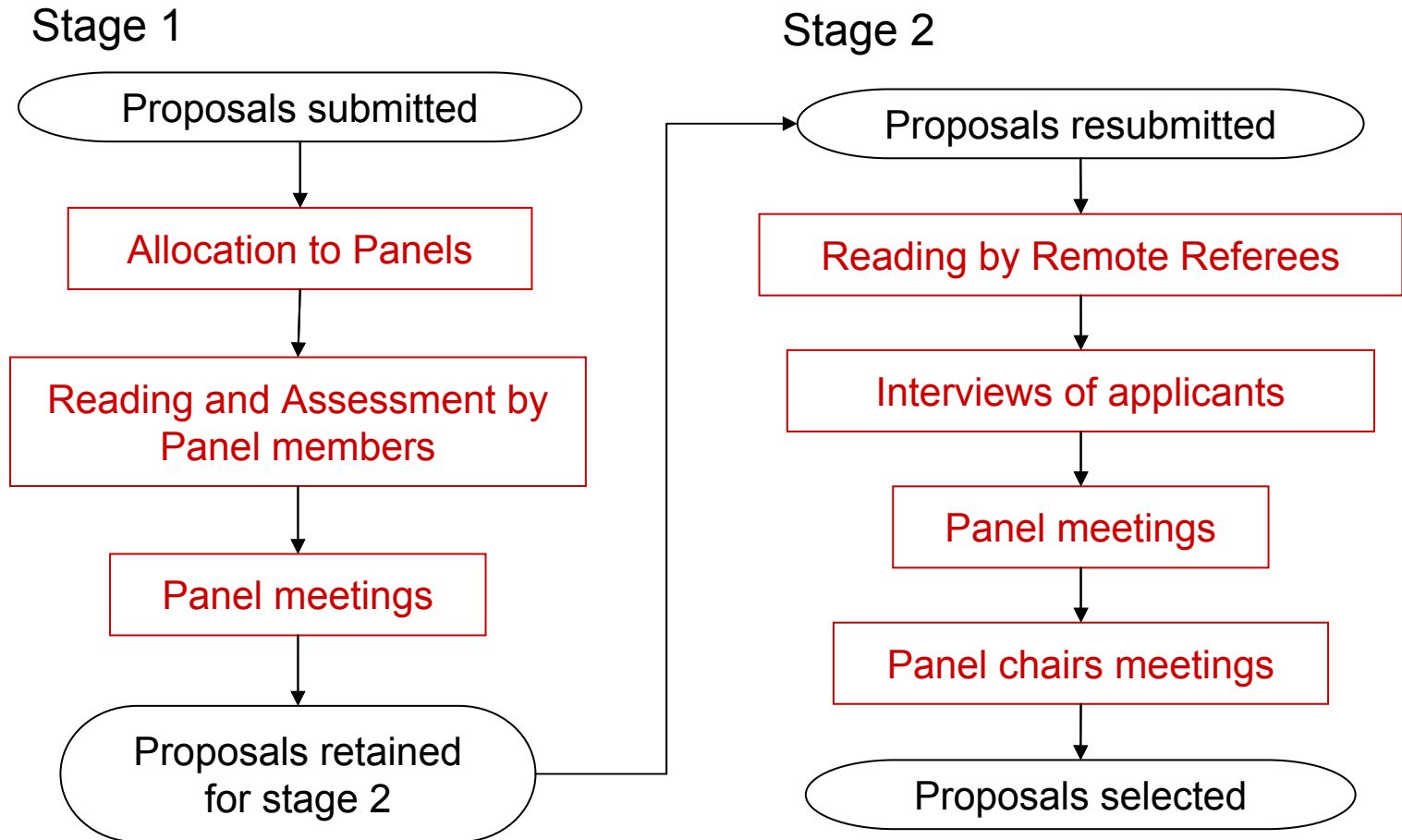
Life Sciences

- **LS1 Molecular, cellular and developmental biology:** Biochemistry, molecular biology, metabolism, cell biology, signal transduction, embryology, structural biology.
- **LS2 Genetics, genomics, bioinformatics and systems biology:** Molecular genetics, cell genetics, genomics, transcriptomics, metabolomics, computational biology, biostatistics, biological modelling.
- **LS3 Organismic physiology, including infection and immunity:** Organogenesis, organ physiology, endocrinology, ageing, toxicology, parasitology, microbiology, virology, immunology.
- **LS4 Neurosciences:** Neurobiology, neuroanatomy, neurophysiology, neurochemistry, neuropharmacology, systems neuroscience, neuroimaging.

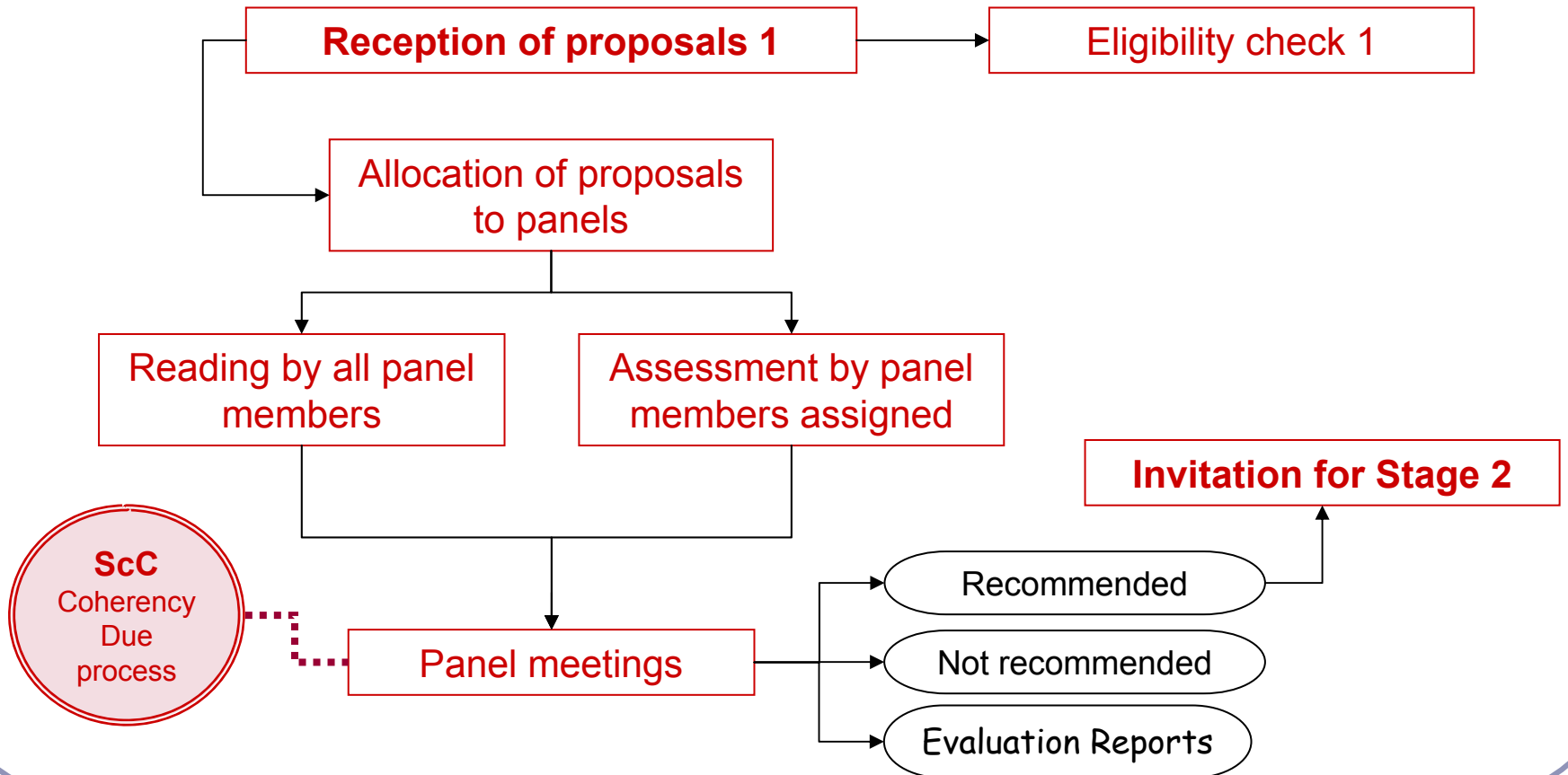
Life Sciences (...)

- **LS5 Evolutionary, population and environmental biology:** Evolution, adaptation, population biology, biodiversity, ecotoxicology, marine biology, radiation biology, environmental risks, environmental medicine.
- **LS6 Applied medical and health sciences:** Clinical medicine, public health, psychiatry, surgery, epidemiology, biomedical engineering, veterinary medicine, pharmacology, medical ethics.
- **LS7 Applied biology and bioengineering, including agricultural sciences and biotechnology:** Genetic engineering, GMOs, synthetic biology, plant biology, fisheries, forestry, environmental biotechnology, industrial biotechnology, biomaterials, biohazards.

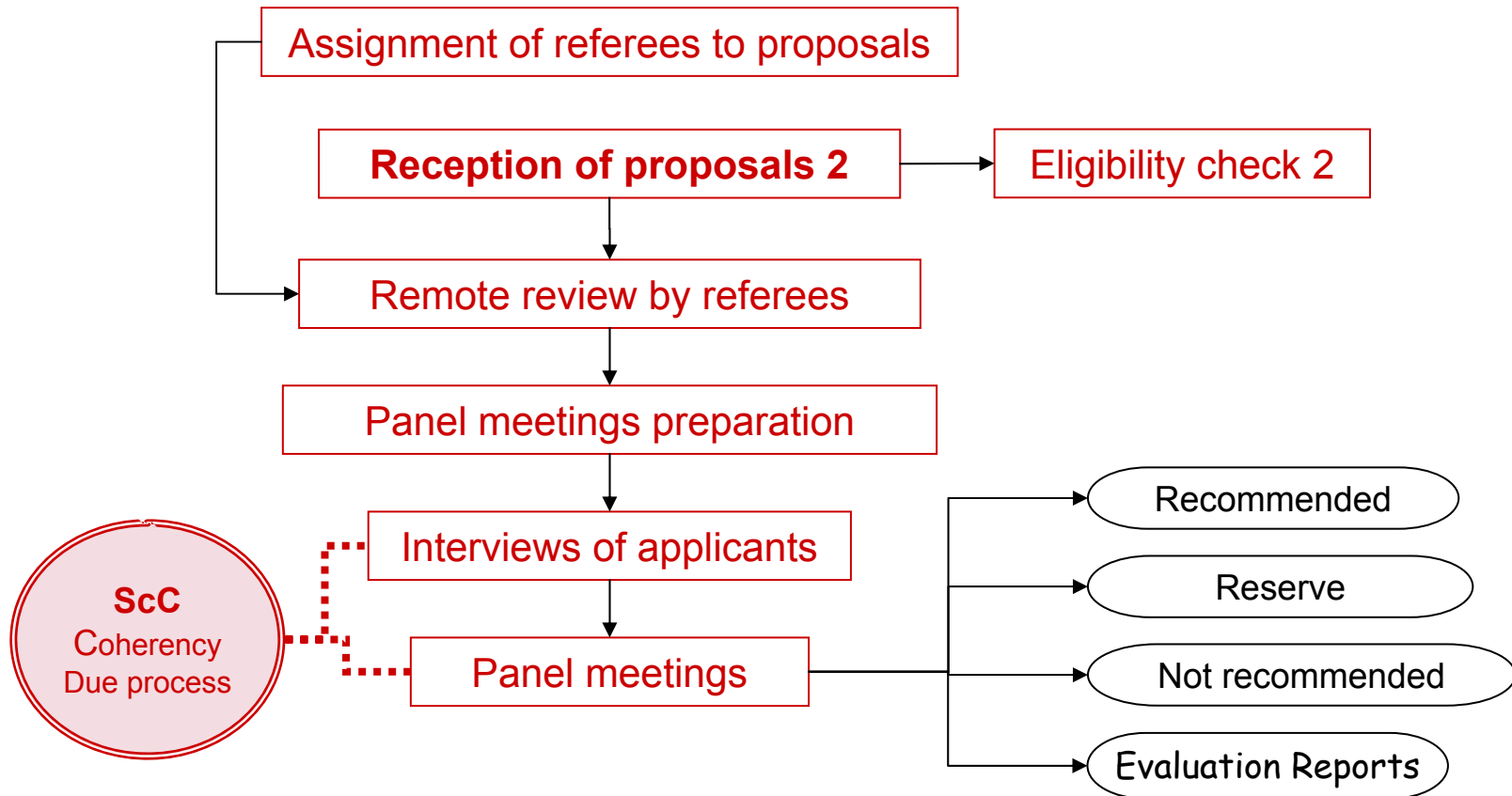
Vue générale du Processus de sélection de l'ERC



Etape 1 de l'évaluation



Etape 2 de l'évaluation



Les critères d'évaluation

1 – Potentiel du candidat à devenir un chercheur de classe mondiale leader dans son domaine de recherche

→ **Qualité de la production scientifique**

Est-ce que le Principal Investigator a publié dans des journaux de grande qualité, avec rapporteurs ? Jusqu'à quel point ces publications sont novatrices et montrent l'indépendance du chercheur, ainsi que sa capacité à avancer au-delà de l'état de l'art ?

→ **Capacité intellectuelle et créativité**

Jusqu'à quel point les travaux de recherche du Principal Investigator, ses collaborations, sa conception de projets, l'encadrement d'étudiants et ses publications montrent qu'il/elle est capable d'affronter les challenges de recherche majeurs dans son domaine et d'initialiser de nouvelles lignes de pensée productives ?

Les critères d'évaluation (suite)

2 – Qualité du projet de recherche proposé

→ **Caractère novateur du projet**

Est-ce que la recherche proposée concerne des challenges importants dans le domaine ?

Est-ce qu'il présente des objectifs suffisamment ambitieux, allant substantiellement au-delà de l'état de l'art (par exemple contenant des développements trans-disciplinaires et des approches nouvelles ou non conventionnelles) ?

→ **Impact potentiel**

Est-ce que le projet de recherche ouvre des horizons scientifiques, technologiques ou d'enseignement nouveaux et importants ?

→ **Méthodologie**

– Etape 1 : est-ce que l'approche scientifique est réaliste ?

– Etape 2 : la méthodologie de recherche est-elle compréhensible et appropriée pour le projet ?
Est-ce qu'elle permettra d'atteindre les objectifs arrêtés dans le calendrier fixé et sur la base des ressources disponibles, ainsi qu'avec le niveau de risque associé à un challenge ?

Les critères d'évaluation (suite)

3 – Environnement de la recherche

→ **Transition vers l'indépendance**

Est-ce que le projet proposé permet au Principal Investigator d'accéder à, ou de consolider la transition vers l'indépendance ?

→ **Organisation d'accueil** (en principe l' « *applicant legal entity* »)

L'organisation hôte a-t-elle l'Infrastructure nécessaire pour mener à bien le projet ?

Est-elle en mesure de fournir l'environnement intellectuel et l'infrastructure appropriés ainsi que le soutien logistique nécessaire pour le Principal Investigator ?

→ **Participation d'autres entités légales**

S'il est proposé que d'autres entités légales participent au projet en plus de l'entité légale candidate, est-ce que cette participation est justifiée en termes de valeur ajoutée scientifique ?

Mise en œuvre des critères (suite)

Les panels et les experts évalueront et noteront de manière numérique les propositions pour les critères

- 1 – **Potentiel du candidat**
- 2 – **Qualité du projet** de recherche proposé

Pour le critère 3 - **Environnement de la recherche**, l'évaluation se fera sur la base de validé ou refusé (avec commentaires mais sans note).

La notation globale intégrera les forces et faiblesses. Pour cela, les notes seront prises en compte ainsi que l'appréciation globale sur la proposition.

Les panels recommanderont un budget pour les propositions retenues à l'étape 2.

Candidatures multiples et successives (suite)

- Un « *principal investigator* » ou un « *co-investigator* » ne pourra pas être associé à plus d'une candidature à l'ERC la même année.
- Un « *principal investigator* » ne pourra pas soumettre une candidature l'année suivant celle où il a vu une première proposition rejetée, sauf s'il a été estimé qu'elle atteignait le seuil minimal de qualité pour obtenir un financement (cela ne s'appliquera pas au deuxième appel à propositions).
- Le « *principal investigator* » ne peut bénéficier que d'une subvention à la fois. Cependant, pour assurer une forme de continuité, le bénéficiaire d'une Starting Grant peut postuler pour obtenir une Advanced Grant la dernière année de son financement.

Pour des informations ou des questions
Adressez vous au PCN ERC français, coordonné par le CNRS
<http://www.eurosfaire.prd.fr/7pc/> pcn-erc@dr12.cnrs.fr

- Coordinateur scientifique : Jean Paul Brasselet, DR CNRS
- Son équipe :
 Secrétariat : Faustine Kurz
 Ingénieur support
- Les membres du consortium :



Franç Pattus, Directeur Bureau CNRS, Bruxelles,
et Gaëlle Le Bouler, Bureau CNRS, Bruxelles,
Patrick Navatte, DSA SHS, CNRS
Béatrice Saint Cécq, Responsable SPV, DR12, CNRS.



Conférence des Présidents d'Universités

Olga Galatanu, Vice Présidente Université de Nantes
Michel Granet Vice Président, Université Louis Pasteur, Strasbourg



Guillaume Fusai, Chargé de Mission, affaires européennes



Isabelle Albouy, Responsable affaires européennes,

Inserm

Institut national
de la santé et de la recherche médicale

Philippe Arhets Directeur adjoint du DPRE
Richard Salives DRH, INSERM

Sites français généraux

- <http://www.eurofaire.prd.fr/>
- [-http://www.drei.cnrs.fr/rub2/Communautaires/;view](http://www.drei.cnrs.fr/rub2/Communautaires/;view)
- Les sites des délégations régionales

Et aussi le CLORA, inscrivez vous

<http://www.clora.net/public/membres/inscription.html>

- Cellule Europe université Louis Pasteur
<http://www-ulp.u-strasbg.fr/actualites/index.php/2007/01/10/885-cellule-europe-communique>
CelluleEurope@adm-ulp.u-strasbg.fr